

- La demande de zonage en UV2 faite sur ce périmètre en lien avec le projet d'extension du parc de Bonneveine est approuvée et figure à présent dans le PLUi.

- Les équipements prévus sont les suivants : jeux pour enfants (bas age jusqu'à 12 ans), agrès sportifs pour les adultes, mobiliers pour s'asseoir, bacs de tri, portillons oscillant et passage vélos aux niveaux des entrées. Il n'y aura pas de boulodrome créé. Ceci étant dit, les boulistes jouent déjà dans le parc. Les aménagements créés tiennent compte de cet usage et viennent sécurisé le passage du public au niveau des secteurs où les boulistes s'implantent.

- Le plan général des aménagements du parc de Bonneveine a été défini selon les conclusions des 3 ateliers de mobilisation citoyenne. L'aménagement du parc conserve le tracé des continuités de cheminements piétons existants. Des compléments de cheminements sont réalisés pour desservir la zone de l'ancien gymnase. Les cheminements voient leurs surfaces rénovées. La continuité des cheminements est rendue accessible au maximum aux PMR. Les eaux de pluies seront canalisées vers les massifs le plus possible.

- Le parc sera ouvert. En revanche, une clotûre de 1 m de haut fixée sur un muret de soubassement est installée le long de l'avenue de hembourg, contre le parking, et en face la piscine, pour rendre plus lisible la limite du parc, et limiter les dégradations. Les entrées sont dotées de passage sélectif permettant le passage des vélos, et empêchant le passage des deux roues motorisés. Durant les travaux, le parc sera maintenu ouvert, avec une rotation de zones en travaux qui seront fermées au public pour assurer leur sécurité.

- Les travaux démarreront en début d'année 2025 pour une durée de 1 an.